Société ABELLIA

SARL au capital de 1000€
Siège: 45 rue de Villandry, 35470 BAIN DE BRETAGNE
RCS: numéro 894755057, Rennes

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DE LA SARL ABELLIA

Société ABELLIA
SARL au capital de 1 000 €
Siège social : 45 rue de Villandry – 35470 BAIN-DE-BRETAGNE
RCS RENNES n° 894 755 057

Assemblée Générale Extraordinaire du 7 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le **sept octobre**, à **Rennes**, les associés de la société **ABELLIA** se sont réunis en **Assemblée Générale Extraordinaire** sur convocation régulière du gérant, en vue de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Agrément de la cession de parts sociales consentie par M. Thomas JOSSE à Mme Élodie LE SOLLIEC ;
2. Admission de Mme Élodie LE SOLLIEC en qualité d'associée ;
3. Nomination d'une co-gérante ;
4. Modification de l'objet social ;
5. Mise à jour corrélative des statuts.

I – Première partie : agrément de la cession

L'assemblée, composée du **seul associé actuel**,
M. Thomas JOSSE, détenteur de **1 000 parts sociales**,
peut valablement délibérer.

Lecture de l'acte de cession

M. Thomas JOSSE rappelle qu'il a, par acte sous seing privé en date du **7 octobre 2025**, cédé **100 parts sociales numérotées de 901 à 1 000** à Mme **Élodie LE SOLLIEC**, au prix unitaire de **12 €**, soit un total de **1 200 €**.

Décision

Conformément à l'article 15 des statuts, l'associé unique, représentant la totalité du capital social, **approuve la cession** et **agrée Mme Élodie LE SOLLIEC** en qualité d associée de la société **ABELLIA** à compter de ce jour.

II – Seconde partie : délibérations postérieures à l'agrément

Après l'agrément, Mme **Élodie LE SOLLIEC** devient associée et participe à la suite de l'assemblée.

Les associés présents sont désormais :

- **M. Thomas JOSSE**, 900 parts sociales,
- **Mme Élodie LE SOLLIEC**, 100 parts sociales.

Les associés représentant **100 % du capital social** peuvent valablement délibérer.

---

1. Nomination d'une co-gérante

L'assemblée décide de **nommer Mme Élodie LE SOLLIEC**,
née le **15 juillet 1997 à Carhaix (29)**,
demeurant **47 rue Claude Bernard – 35000 RENNES**,
en qualité de **co-gérante** de la société, **à durée indéterminée**.

Mme Élodie LE SOLLIEC **accepte la fonction** et déclare n'être frappée d'aucune interdiction ou incapacité de gérer.

L'assemblée décide que **Mme Élodie LE SOLLIEC n'exercera pas de fonction rémunérée** dans l'immédiat, sa gérance étant exercée **à titre gratuit**.

---

2. Modification de l'objet social

Le gérant informe les associés de la volonté d'élargir l'objet social à la **production et la vente de miel et d'essaims**, en cohérence avec l'activité réelle de la société.

Après délibération, l'assemblée **adopte la nouvelle rédaction de l'article 2 des statuts** comme suit :

Article 2 – Objet social (nouvelle rédaction)

La société a pour objet, en France et à l'étranger :

- La **production, la récolte, le conditionnement et la commercialisation de miel et de produits apicoles** ;
- La **vente et la location de ruches, d'essaims et de matériels d'apiculture** ;
- Le **négoce de miel, de produits issus de la ruche et de tous produits dérivés liés à l'apiculture** ;
- La **réalisation de prestations de services, d'entretien, de récolte, de conseil, d'animations apicoles et d'initiations à l'apiculture de loisir**
- Et généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

---

3. Nouvelle répartition du capital

À la suite de la cession agréée, le capital social est désormais réparti comme suit :

Associé	Nombre de parts	Valeur nominale	Montant total	Pourcentage
M. Thomas JOSSE	900	1 €	900 €	90 %
Mme Élodie LE SOLLIEC	100	1 €	100 €	10 %
Total	**1 000**		**1 000 €**	**100 %**

---

4. Pouvoirs pour formalités

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer les **formalités d'enregistrement, de publicité légale et de dépôt au greffe du Tribunal de commerce de Rennes**.

Clôture de séance

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h.

Fait à **Rennes**, le **7 octobre 2025**,
en **deux exemplaires originaux**.

Signatures :

M. Thomas JOSSE,
Associé – Gérant

Mme Élodie LE SOLLIEC,
Associée – Co-gérante